



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SEANCE DU 30 AVRIL 2020 - N° 308 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 8 juillet 2020

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES**

Rachel **CERDAN**  
Benoîte **DE SAPORTA**  
Gilles **DESPAUX**  
Agnès **FICHARD-CARROLL**  
Jean-Sébastien **FILHOL**  
Marie **FORET**  
Sylvie **HURTREZ**  
Philippe **MÜNCH**  
Bertrand **PLEZ**  
Michael **SMIETANA**

| Présent(e) | Représenté(e) par |
|------------|-------------------|
| X          |                   |
| X          |                   |
| X          |                   |
| X          |                   |
| X          |                   |
| X          |                   |
| X          |                   |
|            |                   |
| X          |                   |
| X          |                   |

**Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Richard **ARINERO**  
Emilien **AZEMA**  
Séverine **BERARD**  
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**  
Christine **LEREDDE**  
Vanessa **LLERAS**  
Alban **MANCHERON**  
Fleurice **PARAT**  
Marc **ROLLAND**  
Béatrice **ROY**

|   |  |
|---|--|
| X |  |
| X |  |
| X |  |
| X |  |
| X |  |
| X |  |
| X |  |
|   |  |
| X |  |
| X |  |

**Collège C : USAGERS**

|                                     | Présent(e) | Représenté(e) par |
|-------------------------------------|------------|-------------------|
| Oriane <b>BASSO</b>                 |            |                   |
| Nolwenn <b>BAUTIER</b> (suppléant)  |            |                   |
| Maxime <b>BOUDET</b>                |            |                   |
| Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)     | X          |                   |
| Alban <b>DURAND</b>                 |            |                   |
| David <b>ABEZA</b> (suppléant)      |            |                   |
| Noémie <b>FRERE</b>                 |            |                   |
| Aude <b>BRETAGNOLLE</b> (suppléant) |            |                   |
| Coraline <b>MONTARIOL</b>           |            |                   |
| Adèle <b>BARROIL</b> (suppléant)    |            |                   |
| Axelle <b>SCHMITT</b>               |            |                   |
| Déborah <b>GARCIA</b> (suppléant)   |            |                   |
| Alexandre <b>SERP</b>               |            |                   |
| Thomas <b>BESSEDE</b> (suppléant)   |            |                   |
| Renaud <b>SOROT</b>                 | X          |                   |
| Guilhem <b>FOUILHE</b> (suppléant)  |            |                   |

**Collège D : Personnels IATSS**

|                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| Georges <b>BOUBY</b>   | X |  |
| Dalila <b>HAMMAR</b>   |   |  |
| Nabil <b>KOUADRI</b>   |   |  |
| Nicolas <b>MOUREAU</b> | X |  |

**Personnalités extérieures**

Christian **ASSAF**  
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**  
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-  
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**  
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

| Présent(e) | Représenté(e) par |
|------------|-------------------|
| X          |                   |
|            |                   |
| X          |                   |
| X          |                   |
|            |                   |

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 25 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

**Invités permanents présents :**

**- Directeur (trice) s adjoint(e)s**

Adam **ALI** (Ressources Humaines)  
Marc **HERZLICH** (Patrimoine)  
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)  
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)  
Isabelle **TOURNIER** (Financier)

**- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie**

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)  
Marie **FORET** (Physique)  
Stephan **GASCA** (DDL)  
Hervé **JOURDE** (TEE)  
Yann **LEREDDE** (TEE)  
Hervé **LOUCHE** (Mécanique)  
Arnaud **MARTIN** (BE)  
William **PUECH** (Informatique)  
Ian **ROBBINS** (Bio-MV)  
Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

**- Chefs de service**

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)  
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)  
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)  
Béatrice **BOYER** (Communication)  
Chloé **GOFFINET** (Études et Formations)

**- Responsables Pédagogiques**

Richard **ARINERO** (Licence)  
Bernard **GODELLE** (Master)  
Bertrand **PLEZ** (Master)

**- Chargés de mission**

Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)  
Teddy **BAYLET** (Etudiants)  
Jérôme **CASTELLON** (Evaluation)  
Mircea **SOFONEA** (Handicap)  
Arnaud **VIRAZEL** (Planning/Prose)

**- Invité exceptionnel :**

Michèle **LEVEQUE** (Chef de pôle OFSI)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **jeudi 30 avril 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 21 avril 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, depuis l'application StarLeaf.

## 1. Introduction

### a. Mot du Directeur

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée d'être présente, même à distance. C'est avec plaisir qu'il partage (enfin) ce moment de vie politique avec elle.

**M. HOFFMANN** rappelle que cette séance a lieu en visioconférence depuis l'application StarLeaf. Il demande aux conseillers de bien vouloir respecter le temps de parole de chacun, et de solliciter la parole avant de s'exprimer. Il propose à tous de fermer les micros et les vidéos, afin d'utiliser le moins de bande passante possible.

### b. Ordre du jour

**M. HOFFMANN** annonce l'ordre du jour :

- 1- Introduction du Directeur,**
- 2- Point sur l'épidémie du Covid19,**
- 3- Procédures mises en place pour les étudiants,**
- 4- Point sur l'évolution de la Pédagogie :**
  - a- Les stages,*
  - b- Le calendrier,*
  - c- Les MCC.*
- 5- Ressources Humaines :**
  - a- Point sur PROSE,*
  - b- Point sur les SPS,*
  - c- Point sur les Services d'enseignement,*
  - d- Période de déconfinement - l'après 11 mai 2020.*

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des questions diverses.

En l'absence de question diverse, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

## 2. Point sur l'épidémie du Covid19

**M. HOFFMANN** présente **M. SOFONEA**, Chargé de mission Handicap et Maître de Conférences en épidémiologie et évolution des maladies infectieuses, à la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. SOFONEA** explique que l'actuelle pandémie de Covid-19 représente une crise sanitaire mondiale inédite dans l'histoire récente. Il présente une synthèse de l'état des connaissances de la virologie à l'épidémiologie, au 30 avril 2020, et il aborde quelques perspectives centrées sur la France, dans l'optique du déconfinement.

La présentation de **M. SOFONEA** est disponible sur le site de la Faculté des Sciences - <https://sciences.edu.umontpellier.fr/> - et sur la chaîne YouTube de la composante - <https://youtu.be/K64YYk2X-XY> -.

**M. HOFFMANN** remercie **M. SOFONEA** d'avoir accepté de faire ce bilan sur l'épidémie devant le Conseil, et pour le travail réalisé avec notamment **Mme MOULIA**, sur le virus du Covid-19.

**M. HOFFMANN** fait un point sur le fonctionnement de la Faculté des Sciences depuis le début du confinement. Il rappelle que, suite à la demande du Conseil d'UFR en date du 12 mars 2020, la Faculté a banalisé tous les cours le 13 mars 2020. Il informe que, depuis, la Direction de la Faculté se réunit tous les jours pour faire le point sur la situation. Il indique que la Présidence a rencontré régulièrement l'ensemble des Directeurs d'UFR, Instituts et Ecoles depuis le 19 mars dernier : les 19, 23, 26 et 31 mars, les 3, 7, 10, 15, 23 et 29 avril 2020. Il ajoute que le Codir s'est également réuni à 8 reprises depuis le début du confinement (les 19, 25 et 31 mars, le 3, 8, 16, 23 et 30 avril 2020). Il explique avoir suspendu le Conseil d'UFR initialement prévu le 8 avril dernier, en attendant d'un vade-mecum indiquant la procédure à suivre concernant la mise en place d'un Conseil à distance. Ce document, transmis par la Présidence le 7 avril 2020, précise le contenu et l'organisation régulière des séances avec votes, règles de convocation, et règles à respecter.

**M. HOFFMANN** fait remarquer que les informations varient très souvent et qu'à ce titre, il a tenu à organiser ponctuellement des points de situation avec la communauté.

### 3. Procédures mises en place pour les étudiants

**M. HOFFMANN** constate que la Faculté n'était pas préparée à une telle situation. Toutefois, elle a mis en place, le 15 mars dernier, 2 adresses mail pour accompagner les étudiants et les personnels en difficulté, et pour répondre à leurs questions (pour les étudiants : [fds.etu.covid@umontpellier.fr](mailto:fds.etu.covid@umontpellier.fr) et pour les personnels : [fds.ens-covid19@umontpellier.fr](mailto:fds.ens-covid19@umontpellier.fr)). Il explique qu'à partir du 19 mars 2020, des étudiants, ne disposant pas d'ordinateur, ont fait connaître leurs difficultés. A partir du 22 mars, grâce à la mobilisation de laboratoires comme l'IMAG et L2C, les premiers PC portables ont été prêtés via le service planning. Le 23 mars, la Présidence a demandé un recensement des ordinateurs pouvant être mis à disposition des étudiants, et le 24 mars, des bons alimentaires ont été proposés par la Faculté aux usagers en difficulté financière. La composante a été alors confrontée à un problème de non-conformité à la règle de confinement et le campus a fermé ses portes.

**M. HOFFMANN** rappelle que le 16 mars dernier, les enseignements en présentiel ont été interdits. Ce même jour, **Mme FICHARD-CARROLL**, Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale à l'Université de Montpellier, a fait savoir que le CROUS était fortement sollicité, et que des aides financières allaient être dérogées via le FSDIE social de l'Université.

**M. HOFFMANN** est entré en contact avec le Rotary Club et **M. CUQ**, pour organiser une aide alimentaire auprès des étudiants de la composante.

**M. HOFFMANN** remercie l'association et son correspondant pour leur soutien. Il annonce que l'Université de Montpellier a reçu le 15 avril dernier les 1ers PC de prêt. Au total, 300 seront livrés aux étudiants en situation de rupture numérique, en difficulté de connexion et/ou financière.

**M. HOFFMANN** précise, qu'à ce jour, les 3 points d'aide principaux sont le prêt d'ordinateur, les aides au logement et à la nourriture, et la distribution de clés 4G. Il explique que les demandes d'aide des étudiants sont redirigées vers **Mme FICHARD-CARROLL** et le CROUS.

**M. HOFFMANN** signale que pour des questions de confidentialité, la Direction de la Faculté n'est pas informée de l'identité de l'ensemble des étudiants qui ont sollicité de l'aide auprès de l'Université, mis à part ceux qui l'ont directement contactée via l'adresse mail [fds.etu.covid@umontpellier.fr](mailto:fds.etu.covid@umontpellier.fr), ou via les Départements d'enseignement, et enseignants de la composante. 104 étudiants se sont adressés la Direction pour signaler leurs difficultés et, parmi ceux-ci, 97 ont déposé une demande de prêt d'ordinateurs et de clés 4G. Des demandes arrivent encore, mais elles sont beaucoup moins importantes qu'au début du confinement.

**Mme LEREDDE** demande si les étudiants peuvent contacter d'autres structures que le CROUS. Elle ajoute que des étudiants n'osent pas signaler les problèmes qu'ils rencontrent, ou bien faire des rappels lorsqu'ils n'ont pas de réponse de la part du CROUS.

**Mme TOURNIER** lui répond qu'ils peuvent se rapprocher de la FdS. Elle regrette de ne pas avoir de retour de la part des services sociaux, même au titre de la confidentialité.

**Mme LEREDDE** indique avoir été sollicitée par un étudiant étranger qui va prochainement se retrouver sans domicile.

**Mme TOURNIER** l'invite à lui transmettre les informations relatives à cet étudiant afin qu'elle puisse le contacter.

**Mme LEREDDE** remercie **Mme TOURNIER**.

**Mme HURTREZ** remercie la composante et l'établissement pour tous les dispositifs mis en place pour aider les étudiants. Elle ajoute qu'au sein du Département BE, les responsables de parcours ont établi un système de sondage hebdomadaire pour assurer le suivi des étudiants. Si un étudiant se retrouve en difficulté, il est immédiatement redirigé vers la FdS et les services de **Mme FICHARD-CARROLL**. Il lui est demandé de donner régulièrement de ses nouvelles au Département.

**Mme HURTREZ** salue le gros travail réalisé par ses collègues du Département BE.

**M. HOFFMANN** reconnaît qu'une forme de solidarité s'est mise en place à la FdS et il s'en félicite.

**Mme LEREDDE** informe qu'elle a également été contactée par une étudiante en difficulté psychologique, avec une tendance suicidaire. Cette dernière ne souhaite pas prendre contact avec un psychologue. **Mme LEREDDE** se sent obligée de la soutenir et de l'accompagner, même si elle n'a pas la formation adéquate. Elle précise que cela lui prend beaucoup de temps, mais qu'elle ne peut laisser cette étudiante seule face à ses difficultés.

**M. HOFFMANN** l'invite à se rapprocher de **Mme TOURNIER**.

**M. LEMOIGNO** ajoute que les psychologues de l'établissement assurent un très bon suivi des étudiants et des personnels en détresse, et répondent généralement dans l'heure. Il suggère à **Mme LEREDDE** de prendre contact avec eux.

**Mme TOURNIER** indique avoir connaissance de plusieurs cas d'étudiants en difficulté psychologique. Elle confirme les propos de **M. LEMOIGNO** concernant le suivi des psychologues de l'UM. Elle précise que les personnes en lien avec des étudiants se trouvant dans une situation difficile peuvent lui faire remonter les coordonnées et les informations, afin de gagner du temps, et elle les transmettra aux médecins concernés.

**M. HOFFMANN** informe que l'UM a versé plus de 125 mille euros d'aides sociales et 6 mille euros d'aides à la connexion internet. Près de 720 aides sociales UM et CROUS ont été attribuées aux étudiants en mars et avril 2020. Il signale que la Faculté a communiqué régulièrement auprès de ses étudiants, par mail, via le site, et les réseaux sociaux. Il précise que cette communication était délicate car la Direction ne savait pas où elle allait, les informations fluctuant régulièrement. Il fait le bilan des communications faites :

- 12 mars 2020 :
  - interdiction des stages et des mobilités vers les clusters,
  - suspension des activités pédagogiques du 13 mars 2020.
- 13 mars 2020 :
  - fermeture de l'accès du campus aux étudiants à partir du 16 mars 2020.
- 17 mars 2020 :
  - suspension des stages et des mobilités internationales,
  - possibilité de modification des MCC,
  - création de l'adresse mail : [fds.etu.covid@umontpellier.fr](mailto:fds.etu.covid@umontpellier.fr).
- 19 mars 2020 :
  - les premiers PC, mis à disposition par l'IMAG, L2C et d'autres laboratoires, sont proposés aux étudiants via le service Planning de la Faculté. Un problème s'est alors posé car la distribution du matériel n'était pas conforme à la règle de confinement imposé par le gouvernement,
  - Un point sur la situation et les stages est envoyé aux étudiants.
- 23 mars 2020 :
  - la Présidence a demandé aux composantes de réaliser un recensement des ordinateurs pouvant être prêtés aux étudiants en difficulté.
- 24 mars 2020 :
  - la FdS a mis à disposition des bons alimentaires pour les étudiants dans le besoin.
- 26 mars 2020 :
  - le présentiel est interdit sur le campus. Par ailleurs, **Mme FICHARD-CARROLL** débloque une aide spécifique via le FSDIE Social, et le CROUS s'engage également dans le dispositif.
- 27 mars 2020 :
  - La Direction invite les étudiants à rester connectés et informe que les enseignements à distance sont mis en place.
- 30 mars 2020 :
  - la Direction prend contact auprès du Rotary Club par l'intermédiaire de **M. CUQ** pour organiser une aide alimentaire.
- 02 avril 2020 :
  - mise à disposition de cours sur la méthodologie du travail à distance.
- 10 avril 2020 :
  - la Direction libère les étudiants afin qu'ils puissent rentrer chez eux, en leur précisant que les enseignements à distance sont mis en place et assurés jusqu'à la fin du mois d'août.
- 15 avril 2020 :
  - arrivée des 40 premiers ordinateurs de prêt à l'UM, mis à disposition par la Région. Au total, 300 PC sont prêtés aux étudiants.
- 23 avril 2020 :
  - des informations générales sur la période des examens sont communiquées.

**M. HOFFMANN** reconnaît qu'il n'y a pas eu de communication faite concernant les MCC. Il précise cependant qu'une Foire Aux Questions (FAQ) est en ligne sur le site de la Faculté.

**M. BAYLET** indique que les Z'élus ont adressé un mail à la Direction de la Faculté pour obtenir plus de renseignements sur la situation actuelle, car un grand nombre d'étudiants se trouve actuellement dans le flou. Il déplore le manque d'informations transmises aux usagers, de la part de la composante.

**M. HOFFMANN** répond qu'il lui est compliqué d'apporter des éléments qui peuvent être contredits le lendemain par les autorités politiques du pays. Un nouveau courriel est en cours de rédaction, il ne souhaite pas l'envoyer tout de suite par crainte de nouvelles contradictions.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. MANCHERON**. Celui-ci note que **Mme la Rectrice** a sollicité les opérateurs afin que les étudiants puissent bénéficier d'une aide. Il se demande si le Directeur de la Faculté des Sciences en a fait de même.

**M. ASSAF** précise que **Mme DELGA**, Présidente de la Région Occitanie, a également contacté les opérateurs afin de débloquer des forfaits pour les étudiants de la Région. A ce jour, elle n'a reçu aucun retour.

**M. HOFFMANN** rappelle que l'Université a mis à disposition des clés 4G. Il pense que si les opérateurs ne répondent pas à la Présidente de la Région, il est fort probable qu'ils ne répondent pas non plus au Directeur de la Faculté des Sciences.

**Mme TOURNIER** ajoute que l'établissement a mis à disposition des chèques de 100€ pour l'achat de clé 4G afin que les étudiants puissent augmenter leur débit de connexion.

**M. HOFFMANN** remercie **Mme TOURNIER**, **Mme FICHARD-CARROLL** et toutes les équipes, pour le travail qui a été réalisé pour accompagner les étudiants de la Faculté durant cette période plus que complexe.

#### 4. Point sur l'évolution de la Pédagogie

##### a- Les stages

**M. HOFFMANN** informe recevoir beaucoup de questions de la part d'étudiants et d'enseignants concernant les stages. Il rappelle l'historique :

- 12 mars 2020 : les stages sont interdits dans les clusters.

- 17 mars 2020 : les stages vers l'international sont interdits (la Direction ne signe plus les conventions de stage pour les sortants). Les étudiants qui le souhaitent peuvent rentrer en France. Dans l'hexagone, les déplacements vers les lieux de stage sont prohibés.

- 19 mars 2020 : les stages facultatifs sont annulés. Concernant les stages obligatoires, les conventions ne sont pas signées, en attendant les consignes de la DGEFIP. **M. HOFFMANN** demande que les étudiants, qui le souhaitent, poursuivent leur stage en distanciel.

- 21 mars 2020 : la Direction a continué de signer les anciennes conventions mais les avenants n'étaient pas disponibles.

- 06 avril 2020 : un nouveau mode de fonctionnement est mis en place pour la signature des stages.

- 07 avril 2020 : les nouveaux avenants et la procédure sont disponibles sur Pstage.

**M. HOFFMANN** souligne le gros travail réalisé par le Pôle Stage de la Faculté, et par les Départements. Il indique que près de 2 300 documents ont été signés ces derniers jours. Il énumère les problèmes rencontrés :

- la mise en ligne tardive des avenants sur Pstage,

- les problèmes relatifs à la durée des stages en présentiel. Il rappelle que l'année universitaire se termine le 31 août, donc un stage ne peut aller jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, ni au-delà. En cas de dépassement, la Direction de la Faculté doit en être informée. Et par ailleurs, dans le cas de dépassement, il faut tenir compte du fait que les résultats de toute la promotion seront décalés.

- une discussion avec le CNRS a eu lieu concernant le paiement des stagiaires au sein du centre. Des conventions ne seraient pas signées par le CNRS,

- problème avec les conventions à cheval entre 2 structures.

**M. HOFFMANN** s'interroge sur les stages actuellement en distanciel : comment se passera la reprise en présentiel ? Il informe que d'après le Plan de Reprise des Activités de l'UM, à partir du 11 mai prochain, le distanciel sera maintenu au sein des laboratoires de l'UM, sauf cas exceptionnels. Concernant les entreprises extérieures et les différentes structures d'accueil, il faudra se référer à leur propre PRA.

**Mme LEREDDE** signale que des étudiants la contactent parce que les Directeurs des laboratoires dans lesquels ils sont en stage, leur précise que c'est à la Faculté des Sciences de décider de leur retour sur site.

**M. MARIN** explique que la Faculté n'ayant pas beaucoup de prise sur le PRA des laboratoires, le retour des stagiaires dépendra de la reprise de ces derniers. Il rappelle que la reprise en présentiel sera très progressive.

**M. HOFFMANN** ajoute que l'établissement prépare son Plan de Reprise des Activités. Les stages y seront mentionnés. Ce n'est pas à la Faculté de prendre une décision concernant la reprise des stages en présentiel.

**Mme LEREDDE** demande si, pour la reprise, il faudra compléter un nouvel avenant.

**M. HOFFMANN** n'a pas d'information à ce sujet.

**M. LEREDDE** a noté la décision politique de la Direction de la Faculté, indiquant qu'il n'y a pas d'opposition à la reprise des stages en présentiel. Il pense qu'il faut faire remonter ce message.

**M. HOFFMANN** précise avoir communiqué cette position en Comité de Direction. Il avait demandé que cela ne soit pas diffusé tant qu'il n'y avait pas de retour de la Présidence, il ne peut donc pas faire remonter ce message pour l'instant. Il confirme qu'il s'inscrit pour une reprise des stages en présentiel, à condition que les règles sanitaires soient respectées, et que les étudiants ne soient pas utilisés comme petite main d'œuvre par l'établissement d'accueil.

**Mme HURTREZ** ajoute que la reprise des laboratoires se fera de manière très progressive. Elle prend l'exemple de l'IRD qui ne réouvrira pas avant le 18 mai prochain, où seulement 10% des personnels pourront être présents, et où 50% seront attendus au mois de juillet. Elle pense que la priorité sera donnée aux doctorants et post-doctorants et qu'il y aura de très fortes contraintes.

**M. HOFFMANN** préférerait que les stagiaires restent en distanciel mais il se conformera au PRA des laboratoires.

### b- Le calendrier

**M. HOFFMANN** informe que le 10 avril dernier, la Direction a communiqué sur le non présentiel. Le Comité de Direction (Codir) travaille avec les équipes pédagogiques sur ce point depuis le 19 mars, afin de construire un calendrier cohérent pour commencer l'année universitaire 2020-2021 en septembre, et de la façon la plus claire possible. Pour cela, un travail est effectué sur la disponibilité des locaux, les conditions sanitaires, en adéquation avec la réglementation de la DGEFIP et du MESRI.

**M. HOFFMANN** informe que le Comité de Direction a évoqué la neutralisation d'UE et de semestre, mais cela ne sera pas mis en place. Il précise que le calendrier proposé a été validé par le Codir.

**M. HOFFMANN** note que 2 populations ont été identifiées :

- les étudiants du L3 au M2. Les années sont diplômantes et les étudiants ont des stages à réaliser.
- les étudiants inscrits en L1 et L2.

**M. HOFFMANN** explique que le Codir a débuté sa réflexion sur un dé-confinement à partir de mi-mai. Il s'adresse en particulier aux étudiants en rupture numérique, afin qu'ils puissent compenser leur retard. Ensuite, les L3 et Masters 2 doivent terminer leur année le plus tôt possible, afin de constituer leur dossier pour une poursuite d'études, débiter leur thèse, ...

Concernant les évaluations, **M. HOFFMANN** informe qu'il n'y aura pas de présentiel jusqu'à la fin août, et se pose la question de la reprise à cette même période. Il précise que le Comité de Direction souhaite modifier le moins possible la date de rentrée en septembre. Il propose que les L3, M1 et M2 reprennent le 7 septembre 2020 et les L1 et L2 le 14 septembre 2020.

**M. HOFFMANN** précise que les jurys des sessions 1 devront se tenir du 15 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2020, et ceux des sessions 2 du 25 août au 15 septembre 2020. Il signale qu'un courriel présentant ce nouveau calendrier a été envoyé à tous les enseignants et enseignants chercheurs de la Faculté, et informe que le nouveau calendrier sera soumis à l'avis du Conseil d'UFR prochainement.

### **c- Les MCC**

**M. HOFFMANN** indique que l'objectif de la Direction est de laisser le plus de liberté possible aux équipes pédagogiques, et de faire en sorte que les étudiants soient le moins pénalisés.

**M. HOFFMANN** fait un point chronologique de la situation :

- *UM : le 19 mars 2020* - la Présidence indique qu'il est possible de modifier les MCC, et rappelle qu'il faut informer les étudiants de toute modification de celles-ci 15 jours avant l'épreuve. La remontée des MCC modifiées est attendue pour le 6 avril 2020.

- *Codir FdS : le 19 mars* - le Codir minimise la complexité des méthodes en distanciel pour toucher le maximum d'étudiants. Il demande de travailler sur l'alternative des TP et d'éliminer tout présentiel.

- *Codir FdS : 25 mars 2020* : le Codir met en évidence le rôle prédominant des jurys et des commissions pédagogiques, et leur demande un travail de repérage des étudiants qui pourront être en capacité de suivre l'année suivante. Il déconseille les examens en distanciel pour éviter la triche.

- *VPCFVU : 27 mars 2020* - **M. RESPAUT** évoque les sessions d'examen, et une reprise au 4 mai 2020, tout en maintenant la distance entre les étudiants et en respectant les règles sanitaires. Il propose de réduire les délais en supprimant les jurys des semestres impairs, et de maintenir le calendrier de l'année universitaire 2019-2020. Comme le Codir, il conseille d'éviter les examens, et suggère de passer les contrôles terminaux en contrôles continus.

- *UM : 31 mars 2020* - il est possible de modifier la durée des épreuves et de les regrouper. La modification des MCC sera désormais visée par le Président. Les Modalités de Contrôle des Connaissances ne seront validées ni en Conseil d'UFR ni en CVFU. L'ordonnance du 27 mars 2020 adopte le droit applicable au fonctionnement des instances collégiales pendant la crise sanitaire. Le 09 avril 2020 - le CA a donné délégation de pouvoir au Président. L'information avait été transmise par **M. HOFFMANN** au Codir de la Fds le 31 mars 2020.

- *UM : 03 avril 2020* - le Président annonce qu'il est possible de faire remonter la modification des MCC des semestres impairs, 2<sup>ème</sup> session. Pour cela un document type est en préparation. La date limite de remontée prévue pour le 6 avril est assouplie, les signatures se font au fil de l'eau.

- *UM : 07 avril 2020* - Il est rappelé que les CCI doivent comporter 2 notes alors que les Contrôles Terminaux n'en comprennent qu'une. Les composantes ont commencé à faire remonter leurs MCC modifiées. Des craintes sont évoquées au sujet des examens en distanciel. A cet effet, une note évoquant la protection juridique a été adressée par la Présidence.

- *Codir FdS : 8 avril 2020* - l'information transmise par la Présidence sur les notes de CCI, CT et 2<sup>ème</sup> session est donnée au Codir. Celui-ci évoque la possibilité de neutraliser une UE ou un semestre qui ne comporterait pas de note.

- *UM : 15 avril 2020* - l'établissement demande de généraliser les examens en non présentiel, et d'éviter la suppression des examens et la fracture numérique.

- *Codir FdS : 16 avril 2020* - La discussion de la Présidence sur l'impact de la neutralisation est présentée par **M. HOFFMANN**. En effet, il est précisé que la neutralisation valide l'UE ou le semestre, mais l'étudiant n'obtient pas de note associée. Et s'il redouble, il n'aura pas à repasser cette UE ou ce semestre. Il est alors conseillé de regrouper les UE ou de les passer en CCI. Par ailleurs, il est demandé de recenser les étudiants qui pourront participer aux évaluations. Un sondage est effectué à cet effet.

**M. HOFFMANN** informe avoir pris connaissance ce même jour d'une note de la Ministre de tutelle, indiquant que « la neutralisation est à bannir ». Il précise que les responsables pédagogiques - **M. ARINERO**, **M. GODELLE** et **M. PLEZ** - collectent actuellement les MCC modifiées. Une réunion avec les responsables des portails Monod et Curie a eu lieu afin de faire un point avec eux.

**M. HOFFMANN** ouvre le débat.

**M. BOUBY** constate que les informations ont été nombreuses depuis le 18 mars dernier, et que les enseignants se sont beaucoup impliqués. Il leur est demandé d'organiser des examens en ne connaissant pas le nombre d'étudiants qui pourra participer et qui a pu suivre correctement les enseignements. Il indique que tout cela est compliqué et alerte sur l'équité des chances qui pourrait ne pas être respectée, et sur les risques de triches pendant les examens. Il prend note des aides qui ont été attribuées aux étudiants en difficulté et craint que cela n'ait concerné que les étudiants montpelliérains. Il informe que Sud Education demande la validation des semestres sur ce qui a été réalisé en présentiel, et non en distanciel. Il rappelle que l'Université sert à transmettre des connaissances et à faire évoluer la situation personnelle des étudiants.

**M. HOFFMANN** indique avoir parlé d'évaluation des connaissances. Le choix a été donné aux équipes pédagogiques à qui la Direction a demandé de respecter les étudiants. Il précise que l'objectif n'est pas de mettre une note à toutes les UE mais de faire en sorte que le jury soit souverain.

Concernant les étudiants en difficulté, **M. HOFFMANN** rappelle que la FdS a communiqué auprès des étudiants régulièrement, notamment en leur précisant la mise en place de l'adresse « [fds-etud.covid19@umontpellier.fr](mailto:fds-etud.covid19@umontpellier.fr) » via laquelle ils peuvent se manifester en faisant part de leurs difficultés.

**Mme TOURNIER** ajoute que les ordinateurs de prêt ont été envoyés, par Fedex, non seulement à Montpellier mais également dans toute la France.

**M. MANCHERON** approuve les propos de **M. BOUBY** et la réponse de **M. HOFFMANN**. Il explique que le confinement est une rupture de l'égalité. Les enseignants ont travaillé sérieusement pour qu'un maximum d'étudiants puissent suivre les enseignements. Il est d'accord pour qu'il ne faille pas donner les diplômes, sous prétexte de la possible absence d'évaluation, car il est toujours possible d'évaluer un étudiant. Pour cela, il faut donner la possibilité aux étudiants en rupture numérique de se rattraper, notamment avec le redoublement.

**M. MANCHERON** insiste, il pense que le redoublement n'est pas une punition mais une chance donnée à l'étudiant pour qu'il puisse se rattraper. Concernant les étudiants actuellement en terminale, **M. MANCHERON** indique que le Rectorat essaie de trouver un moyen d'harmonisation avant d'envoyer les futurs étudiants dans le supérieur.

**M. BOUBY** revient sur les PC de prêt. Il note qu'ils ont été envoyés à 300 étudiants et demande combien d'étudiants sont inscrits à la Faculté des Sciences.

**M. BOUBY** n'est pas d'accord avec **M. MANCHERON**. Il dit qu'il ne faut pas évaluer les enseignements réalisés en distanciel, mais ceux qui ont été faits en présentiel. Pour le redoublement, il pense que pour les adultes, ce n'est pas une punition, mais pour les étudiants c'est négatif.

**M. HOFFMANN** revient sur la neutralisation et rappelle qu'elle a été évoquée et discutée par le Comité de Direction. Lui-même n'est pas pour la mise en place de la neutralisation et il fait confiance aux équipes pédagogiques.

**M. BAYLET** approuve les propos de **M. BOUBY** concernant l'égalité. Il pense que tous les étudiants ne sont pas égaux. Il explique que certains appréhendent les examens en distanciel car ils ne connaissent pas ce nouveau mode, et/ou ne savent pas répondre aux QCM. Ils s'interrogent sur la notation sur Moodle.

**M. BAYLET** demande que soient mis en ligne des QCM blancs afin que les étudiants puissent s'entraîner et réviser correctement. Il ajoute que les étudiants craignent de ne pas avoir les compétences et les connaissances suffisantes pour poursuivre leurs études l'année prochaine. Il est contre la neutralisation car cela crée une inégalité entre ceux qui ont travaillé et ceux qui n'ont rien fait. Pour lui, l'attitude de l'étudiant, sur toute l'année, doit être prise en compte par les équipes pédagogiques et par les jurys.

**M. MANCHERON** signale que les enseignants sont bienveillants envers leurs étudiants. Ce qui importe c'est qu'ils valident leur année et qu'ils soient bien armés pour l'année suivante. Il pense que les évaluations sont bien fondées et que la valeur du diplôme est importante.

Concernant le redoublement, **M. MANCHERON** pense que pour un étudiant en difficulté c'est quelque chose de bien, soit parce que l'étudiant a atteint ses limites de connaissances et de compétences, soit parce que l'étudiant a eu un problème de vie (accident, maladie, décès dans sa famille, ...). Le redoublement doit être considéré comme une opportunité et une deuxième chance donnée à l'étudiant. Il souligne qu'un redoublement en 2020 ne sera pas mal vu, car tout le monde sait que 2020 a été une année compliquée et difficile.

**M. HOFFMANN** indique qu'un ensemble de paramètres doit être pris en compte, notamment les possibilités de réussite de l'étudiant.

**M. HOFFMANN** rappelle que la Direction de la FdS essaie de communiquer un maximum sur les MCC qui seront également présentées lors du prochain Conseil

## 5. Ressources Humaines

### a. Point sur PROSE

**M. HOFFMANN** indique qu'il y a 2 périodes :

- avant le 13 mars 2020 : tous les services inscrits dans Prose sont maintenus,
- à partir du 13 mars 2020 et jusqu'à la fin de l'année universitaire : rien ne doit être modifié sur Prose, les services seront validés tels quels, même les enseignements réalisés en distanciel.

**M. HOFFMANN** explique qu'il a demandé à la Présidence que les services initialement prévus soient maintenus car le travail est réalisé, même si c'est de manière différente. Aussi, il validera les services qui ont été renseignés dans Prose. L'objectif est de valider le travail qui a été fait et pas celui qui n'a pas été réalisé. Aussi il demande que les enseignements qui n'ont pas eu lieu soient supprimés de Prose. Il insiste, il ne fera pas de différence entre le travail réalisé en présentiel et celui effectué en distanciel. Ce qui importe c'est ce qui a été fait. Il signale que l'Université de Montpellier peut se voir contrôler par la cour des comptes. Si tel est le cas, il aura besoin de preuves établissant que les enseignements ont bien eu lieu (mails, ...).

**M. BOUBY** est content d'entendre les propos de **M. HOFFMANN** et il regrette de ne pas les avoir entendus également de la part de l'établissement. Il espère que **M. HOFFMANN** évoquera la situation des latss - notamment la prise de jours de congés imposée aux personnels qui travaillent à distance - par le ministère - car ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la séance. Il explique que pour Sud Education, il est hors de question d'enlever des jours à des agents qui ont travaillé en distanciel. Il fait également part de la situation des personnes en ASA, soit parce que leurs missions ne leur permettent pas de travailler à distance, ce qui est son cas, soit parce qu'elles ont des enfants de moins de 16 ans.

**M. HOFFMANN** indique que la Direction a demandé aux personnels latss de prendre 5 jours de congés pendant la période du confinement, au moment des vacances de Pâques.

**M. GUEVELLOU** ajoute avoir eu peu de consignes « définitives » pour les personnels en ASA. Il a, en effet, incité les agents à prendre 5 jours de congés, et plus de 95 % des agents de la Faculté des Sciences ont accepté et validé cette consigne.

**M. HOFFMANN** revient sur Prose et informe que les Départements travaillant sur le Workflow se sont retrouvés en difficulté. Aussi il a été stoppé.

**M. HOFFMANN** reconnaît le travail effectué par les personnels de la Faculté et il les en remercie.

#### **b. Point sur les SPS**

**M. HOFFMANN** rappelle que les heures SPS ne sont pas renseignées dans Prose mais elles doivent l'être, comme d'habitude, dans Sensei.

#### **c. Point sur les Services d'enseignement**

**M. LEREDDE** note qu'un responsable de formation travaille beaucoup actuellement, par rapport à une situation normale. Il demande que ce travail soit reconnu par l'établissement, comme le fait **M. HOFFMANN**.

**M. HOFFMANN** reconnaît le travail qui leur est demandé. Il ajoute qu'une extraction de Prose sera transmise aux responsables d'UE afin qu'ils valident les enseignements réalisés dans leur UE. Toutefois, l'urgence actuelle porte sur la modification des MCC, plutôt que ce qui pourrait être vu comme du « flicage des collègues ».

**M. MANCHERON** cautionne les propos de **M. HOFFMANN** et remercie la Direction de sa confiance.

#### **d. Période de dé confinement - l'après 11 mai 2020**

**M. HOFFMANN** signale que la Direction va devoir travailler sur le Plan de Reprise de l'Activité. Côté pédagogie, il n'y aura pas de reprise en présentiel. Les Enseignants-chercheurs qui se rendront sur site le feront en tant que Chercheurs.

Pour les agents latss, **M. HOFFMANN** informe que la Direction reprendra contact avec eux pour leur indiquer s'ils reviennent sur le site ou pas. Il ajoute que la reprise sera progressive. En juin, il est attendu 10% des personnels de l'UM pour une évolution jusqu'à 50% en juillet. Mais il précise que c'est en l'état actuel de la situation. Il précise que des Kit Covid19, comprenant 2 masques, une visière, une paire de gants et du gel hydro alcoolique, seront mis à disposition des agents inscrits dans le PRA.

**M. FILHOL** note que les examens en distanciel sont prévus dans 2 semaines. Il se demande si les enseignants sont autorisés à venir sur le campus afin d'appeler leurs étudiants depuis leur poste téléphonique au lieu de leur téléphone personnel, ou bien s'il est possible de faire un transfert téléphonique. Il s'interroge également sur la rentrée en septembre 2020 : la Direction de la Faculté a-t-elle des informations à transmettre ?

**M. HOFFMANN** répond qu'il n'a pas d'information de la part de l'UM sur la rentrée 2020 pour le moment. Il ajoute que la CDUS préconise une rentrée hybride. Pour cela, un gros travail est à effectuer en amont. Il annonce que les règles de sécurité

seront respectées par la Faculté des Sciences. Concernant la venue sur site, il indique que c'est possible. Pour cela, il faut solliciter une autorisation. Il est également possible de faire une demande de transfert d'appel en déposant un ticket à la Direction de la Logistique.

**M. BOUBY** rebondit sur le dé-confinement des latss. Il pense qu'il est nécessaire d'identifier les personnes fragiles, ou qui ont des craintes, afin de maintenir leur travail à distance. Il reconnaît que regarder les médias peut provoquer un effet anxiogène. Il préconise le travail distancié pour tous les agents administratifs. Par contre, les agents techniques doivent retourner dans leur salle pour la mettre en place, afin qu'elle soit fonctionnelle à la rentrée. En ce qui le concerne, il a sécurisé sa salle avant son départ, mais il doit la préparer et établir des bons de commande avant son départ en vacances en juillet. Pour cela, il s'interroge sur la procédure à suivre pour rentrer sur le campus. Il pense qu'il serait intéressant de faire une communication auprès des personnels afin de leur expliquer ce qu'ils peuvent faire ... ou pas.

**M. HOFFMANN** explique à **M. BOUBY** qu'il a demandé aux Directeurs de Département d'établir leur PRA. Il a fait ce choix car il pense qu'il ne doit pas généraliser les demandes, chaque Département ayant ses propres spécificités.

**Mme HURTREZ** demande si les Directeurs de Département disposent d'un cadrage pour la rédaction de leur PRA. Elle confirme qu'il y a une préparation à faire pour la rentrée 2020, notamment le déménagement au bâtiment 35 pour le Département BE.

**M. HOFFMANN** indique à **Mme HURTREZ** que chaque Département a ses problématiques.

**M. HERZLICH** explique qu'il n'y a, à ce jour, aucune information de la part de l'UM pour le déménagement du Département BE. Cela préoccupe la Direction de la Faculté qui s'est rapprochée de l'UM et de la DPI pour leur faire part de leur inquiétude.

**Mme HURTREZ** se doute que tout le monde ait cette préoccupation. Elle revient sur le PRA en indiquant que chacun ne doit pas faire ce qu'il veut.

**M. HOFFMANN** rassure **Mme HURTREZ** en lui indiquant que le PRA des Départements sera validé par la Direction.

**M. GUEVELLOU** confirme que la Direction de la Faculté consulte régulièrement le central UM au sujet du déménagement du Département BE vers le bâtiment 35. Pour le PRA, il informe que la Direction s'astreint aux principes généraux du travail à distance et du respect des règles de sécurité. Il ajoute qu'il a été demandé à la Direction et aux Directeurs de Département de réfléchir sur les activités prioritaires qui nécessitent une présence sur site. La FdS peut-elle autoriser peu de personnels à se rendre sur le campus ? Il indique que la Direction transmettra d'ici la semaine prochaine son PRA à la Présidence.

## 6. Questions diverses

### a. Etudiants étrangers

**M. HOFFMANN** souhaite partager une information dont il vient de prendre connaissance. Il indique qu'il n'est pas sûr que l'Europe ré-ouvre ses frontières en septembre 2020. Il est donc probable que les étudiants étrangers ne puissent être présents dès la rentrée. De ce fait, certaines formations devront débiter leur année avec un faible effectif. Il annonce qu'au vu de la situation actuelle, les frais différenciés, concernant les étudiants étrangers, ne seront pas appliqués en 2020-2021.

### b. Vandalisme sur le campus

**M. ROBBINS** informe qu'un technicien du Département Bio MV s'est rendu sur le campus afin d'arroser les plantes. Il est resté quelques instants et il s'est fait vandaliser sa voiture. Une plainte a été déposée, mais il demande s'il est possible de renforcer la sécurité du site durant cette période exceptionnelle.

**M. GUEVELLOU** indique avoir informé Monsieur le Directeur Général des Services et pris contact avec **M. IBERTI** à ce sujet. Il a demandé un renforcement des rondes et des surveillances sur le campus Triolet.

**M. HOFFMANN** demande si le Conseil a de nouvelles questions. Il remercie l'assemblée pour sa discipline et ses interventions bien à propos tout au long de la séance. Il remercie **M. SOFONEA** pour sa présentation.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **soit levée à 12 heures 20**. Il remercie les conseillers de leur présence et signale que le prochain Conseil se réunira à nouveau en visioconférence. La date sera communiquée par mail.

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain Hoffmann**

**Sandra Gaucerand**